



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.79/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

6 janvier 2015

Français

Original: Anglais

79<sup>ème</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention sur la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles

Antalya, Turquie, 3-4 février 2015

**Point 32 de l'ordre du jour - Rapport de l'Unité de coordination et des composantes du PAM sur l'état  
d'avancement des activités menées durant la période de juillet à décembre 2014**

**Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période de juillet à  
décembre 2014**

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.



## **Table des matières**

- I. Introduction**
  - II. Progrès accomplis**
  - III. Résultats obtenus**
    - 3.1 Gouvernance
    - 3.2 Gestion intégrée des zones côtières
    - 3.3 Biodiversité
    - 3.4 Prévention et contrôle de la pollution
    - 3.5 Production et consommation durables
    - 3.6 Changement climatique
  - IV. Difficultés, décisions et mesures de gestion**
- 
- Annexe I**      État des signatures et des ratifications de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles en décembre 2014



## **I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport couvre les activités menées dans la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014 et leurs résultats. Le Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives est soumis à l'attention du Bureau dans un document distinct (UNEP(DEPI)/MED BUR.79/5).
2. Ce rapport d'étape est composé d'une partie descriptive qui souligne les résultats obtenus et les progrès réalisés durant cette période pour les 6 thèmes du Programme de travail 2014-2015 (Gouvernance, Gestion intégrée des zones côtières, Biodiversité, Prévention et contrôle de la pollution, Production et consommation durables, Changement climatique). L'annexe I présente l'état des signatures et ratifications de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles au 31 décembre 2014.

## **II. PROGRÈS ACCOMPLIS**

3. La 4<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Coordination de l'approche écosystémique (GC EcAp) s'est déroulée à Athènes, Grèce, les 9 et 10 octobre 2014, avec pour objectif de fournir des recommandations sur l'élaboration d'un document directeur de surveillance et d'évaluation intégré; et de présenter des premières conclusions et recommandations pour l'élaboration d'une analyse des écarts sur les mesures EcAp, basée sur l'analyse initiale du Secrétariat, sur le projet d'analyse socio-économique, et sur le projet de Plan d'action offshore. La réunion a permis d'exprimer quelques premières réactions sur les indicateurs communs proposés par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) en ce qui concerne l'Objectif écologique (OE) 3 (Pêches) et ainsi que sur les recommandations proposées par l'ACCOBAMS sur des indicateurs communs concernant l'OE 11 (Bruit dans le milieu marin).
4. La 9<sup>ème</sup> réunion du Comité de respect des obligations s'est tenue à Split, Croatie les 27 et 28 novembre 2014. Conformément à l'article 6 de ses Règles de procédure, le Comité a élu à l'unanimité Mme Daniela Addis à la présidence et Mme Selma Cengic ainsi que M. Michel Prieur à la vice-présidence. Le Comité a émis des recommandations sur le non respect des obligations eu égard à la présentation des rapports en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone ainsi qu'en avait décidé la CdP18; a débattu des critères d'évaluation des rapports par le Secrétariat et le Comité de respect des obligations pour l'établissement du respect des obligations; et s'est penché sur le processus de révision du format de rapport de la Convention de Barcelone.
5. Les membres du Comité exécutif de coordination se sont réunis, physiquement, trois fois (août, octobre, décembre), et tenu plusieurs téléconférences. C'était la première fois que des discussions se succédaient à une telle fréquence depuis la création du Comité exécutif de coordination, et il en est résulté une amélioration de la coordination entre les composantes du PAM et l'Unité de coordination. L'un des indicateurs de ce progrès réside dans la mise en place et le fonctionnement des groupes de travail sur l'Administration, les Communications, la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et l'Approche écosystémique; et aussi le travail participatif sur la préparation du document de réflexion qui définit le cadre de la Stratégie à moyen terme 2016-2021.
6. Les principales réalisations sur la prévention et le contrôle de la pollution dans la période couverte par le présent rapport touchent à la livraison de lignes directrices actualisées en lien avec l'évaluation des points chauds, le bilan de base national (BBN) des polluants, l'analyse économique des programmes de mesures, la gestion des composés polychlorobiphényles (PCB), la gestion des huiles de graissage, les tanneries et le contrôle de la Demande biologique en oxygène (DBO) des ressources industrielles; la collecte de données sur la surveillance de la pollution et les charges polluantes auprès des parties contractantes; les avancées sur les processus de mise à jour des Plans d'action nationaux (PAN); la création de groupes virtuels composés d'experts nommés par les Parties contractantes pour définir des seuils et les Critères d'évaluation environnementale sur un certain nombre de polluants; la préparation de l'élimination de 800 tonnes de PCB d'une manière écologiquement rationnelle d'ici mars 2015; le développement d'outils afin d'aider à la prise de décision au niveau national comme le lien entre les Valeurs limites d'émission (ELV) de polluants et le Bon état écologique/Normes de qualité environnementale (BEE/NQE); et le développement de la collaboration avec les partenaires clés et les initiatives dans la région et au niveau mondial.

7. De notables progrès ont été accomplis dans tous les domaines de l'application de l'Approche écosystémique (EcAp), avec l'assistance du projet EcAp-MED financé par document d'Orientation de la surveillance et de l'évaluation l'UE, pour parvenir aux étapes essentielles suivantes: i) élaboration et présentation d'un document d'Orientation de la surveillance et de l'évaluation EcAp pendant le GC EcAp, en octobre 2014; ii) finalisation des Rapports socio-économiques, iii) présentation du projet de Plan d'action offshore au GC EcAp; iv) et l'élaboration et la première discussion d'une analyse initiale des écarts des mesures existantes de la Convention de Barcelone/Protocoles relatives à la mise en œuvre de l'Approche écosystémique au GC EcAp (l'Analyse initiale des écarts).
8. Le rôle de premier plan qui a été donné au PNUE/PAM au sein de la gouvernance de l'Initiative Horizon 2020 de l'Union pour la Méditerranée (UpM H2020) conformément à la Déclaration ministérielle de l'UpM, en mai 2014, a été officialisé dans deux réunions des groupes UpM H2020 sur l'Examen et la surveillance, et sur le Renforcement des capacités. Ces réunions se sont déroulées en novembre 2014, respectivement à Athènes, en Grèce et à Bruxelles, en Belgique. Les invitations étaient cosignées par le coordonnateur du PNUE/PAM, tandis que les documents de travail des deux réunions ont été préparés en consultation avec le PNUE/PAM et avec sa contribution. Les résultats de ces réunions ont été soumis à la réunion conjointe du Groupe de pilotage UpM H2020 et des points focaux MED POL, le 17 décembre 2014 à Barcelone, Espagne.
9. La présentation des 17 Zones marines d'importance biologique ou écologique en Méditerranée à la réunion des Parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique (COP12, octobre 2014) a débouché sur l'adoption de 16 Zones marines d'importance biologique ou écologique par la Convention sur la diversité biologique.
10. Le Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (Partenariat Med) et les activités du projet Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales pour la mise en œuvre du Protocole GIZC en Méditerranée (ClimVar & GIZC) sont lancés avec des plans de travail et des budgets bien définis qui permettront d'atteindre les objectifs des projets. Le Partenariat Med, en est maintenant à sa cinquième année de mise en œuvre, et a globalement atteint un ratio de dépenses de 77%, tandis que ClimVar & GIZC, maintenant dans sa deuxième année de mise en œuvre, a globalement atteint un ratio de 40% de dépenses et prestations à fournir. Le dernier Rapport sur la mise en œuvre des projets, couvrant la période de juillet 2013 à juin 2014, a été jugé comme très satisfaisant ou satisfaisant pour 42 indicateurs sur 54 pour Partenariat Med et 8 indicateurs sur 13 pour ClimVar & GIZC.
11. Au titre de ClimVar & GIZC, l'Unité de gestion de projets (PMU) du PAM/PNUE, ainsi que les partenaires co-exécuteurs ont dynamisé le développement du Cadre régional d'adaptation au changement climatique. De plus, les deux projets ont organisé plusieurs formations et ateliers pendant la période couverte par le rapport pour renforcer les capacités des pays participants.
12. Dans le cadre du travail du CAR/ASP sur l'établissement des Aires marines protégées (AMP) dans les zones situées en dehors des juridictions nationales ou les zones où les limites de souveraineté nationale ou de juridiction ne sont pas encore définies, le CAR/ASP a tenu deux réunions de consultation à Gammarth, en Tunisie, sur le développement des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), respectivement pour les pays voisins du Canal de Sicile/Plateau tunisien et de la haute mer Adriatique. Les deux réunions ont débouché sur des feuilles de route pour le processus de déclaration des ASPIM dans les deux zones de haute mer. La deuxième série de réunions se tiendra à Rome, en Italie, en avril 2015.
13. Le CAR/ASP a lancé un programme régional visant à prêter assistance à certains pays méditerranéens (Libye, Maroc, Monténégro, Slovaquie et Tunisie) pour cartographier les habitats marins clés et promouvoir leur préservation par la création d'ASPIM, ainsi qu'à poursuivre son soutien à plusieurs pays en établissant de nouvelles AMP et en améliorant la gestion des AMP existantes. Les activités à l'intérieur des pays concernés par le projet ont été identifiées et des mémorandums de coopération ont été signés.
14. Le processus d'examen de la SMDD avait une feuille de route ambitieuse pendant cette période couverte par le rapport. Consultations en ligne et de vive-voix se sont déroulées entre septembre et décembre 2014. Ce processus a reçu l'appui d'un certain nombre d'experts, venus renforcer le Groupe de travail de la SMDD, la Présidence du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable

(CMDD) et l'équipe du Secrétariat. Le premier projet de révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable – SMDD 2.0 a été préparé et partagé avec le Comité de pilotage de la CMDD pour accord, avant d'être soumis à un large groupe de parties prenantes, y compris des membres de la CMDD, qui se retrouveront lors de la Conférence d'examen de la SMDD les 17 et 18 février 2015 à Malte, grâce au Gouvernement maltais qui l'accueillera généreusement.

15. L'élaboration du Plan d'action pour une consommation et une production durables (CPD) est lancée, et des activités prévues pour la période de juillet à décembre 2014 se sont déroulées telles que planifiées. En particulier, un large processus de consultation, impliquant les parties prenantes régionales ainsi que les Parties contractantes, a été entamé, avec la réunion extraordinaire des points focaux CAR/CPD (Barcelone, Espagne, 25 et 26 novembre 2014) à l'occasion de laquelle le premier projet du Plan d'action a été présenté, et où la version française de l'Outil d'aide aux décideurs CPD a été publiée.
16. La période couverte est une période de transition pour le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) durant laquelle les décisions adoptées par la CdP 18(Istanbul, décembre 2013) et les conséquences qui en découlent pour la structure et les opérations du REMPEC ont commencé à être mises en œuvre. Bien que tout ait été fait pour assurer une transition aussi douce que possible, ceci a eu des incidences sur la mise en œuvre des activités, compte tenu en particulier du fait qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 les contrats du Directeur du REMPEC et de deux membres du personnel de soutien n'ont pas été reconduits.
17. Le projet de Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole Offshore, préparé par le REMPEC, et adopté par la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur le Protocole Offshore (17 et 18 juin 2014, Attard, Malte) a été présenté à la 4<sup>ème</sup> réunion du Groupe de coordination EcAp (9 et 10 octobre 2014, Athènes, Grèce) qui a proposé un ensemble de recommandations. Le projet de Plan d'action offshore, révisé, sera examiné par le REMPEC et les points focaux du PAM avant d'être finalisé.
18. Le REMPEC a organisé l'Atelier régional (3 au 5 novembre 2014, Istanbul, Turquie) où les plus récents amendements à l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), à savoir son nouveau chapitre 4 (réglementation de l'efficacité énergétique des navires), et les responsabilités des Parties au titre de la Convention ont été discutés.
19. Dans cette période couverte par le rapport, trois projets de manuels de surveillance des oiseaux d'eau, tortues de mer et mammifères marins ont été préparés par le CAR/ASP; l'étude de faisabilité "*écotourisme for développement local in Boka Kotorska (Monténégro)*" a été publiée par le CAR/CPD; les lignes directrices sur la Gestion écologiquement rationnelle "*Guidelines on Best Environmental Practices of Environmental Sound Management (ESM) of mercury polluted sites*" ont été achevées par MED POL.

### III. RÉSULTATS OBTENUS

#### 3.1 Gouvernance (Thème I)

Prestation 1.1. – Renforcer la cohérence, l'efficacité et la responsabilité institutionnelles
---

##### *a) Réunions des organismes de décision publics*

20. Les membres du Comité exécutif de coordination se sont rencontrés trois fois, en personnes, pendant la période couverte par le rapport, en août, octobre et décembre 2014. Les discussions ont été centrées sur la coordination, la coopération et la responsabilité au sein du système du PAM; l'application des décisions de la CdP18 et livraison du Programme de travail; la mobilisation des partenariats et des ressources; la vulgarisation, l'information et les communications; et travail de fond, minutieux, sur la Processus de développement de la stratégie à moyen terme. Ces rencontres en personnes ont amélioré l'appropriation et la culture de travail en commun du système du PAM, ce qui a mis en place une plateforme participative efficace en vue d'un effort intégré sur la livraison du Programme de travail et l'élaboration de la Stratégie à moyen terme.

21. La 4<sup>ème</sup> réunion du Groupe de coordination EcAp (GC EcAp) s'est déroulée à Athènes, Grèce les 9 et 10 octobre 2014, et a discuté, au niveau des points focaux du PAM, les questions essentielles en suspens, les orientations politiques relatives à l'EcAp, de la manière de tirer parti des travaux d'experts de diverses réunions liées à l'EcAp, pendant le semestre précédent.
22. Sur la base des orientations découlant de la réunion des points focaux MED POL qui s'est tenue du 26 au 28 mars 2014 à Athènes, en Grèce, relativement au bilan de base national et à la mise à jour du PAN, le Secrétariat a organisé une deuxième réunion thématique des points focaux de MED POL les 18 et 19 décembre 2014 à Barcelone, Espagne, afin d'examiner les documents suivants:
- Projet de lignes directrices sur l'évaluation des points chauds et des zones sensibles
  - Projet de lignes directrices sur l'évaluation du BBN consacré à la charge polluante
  - Proposition de candidats indicateurs pour l'évaluation des protocoles relatifs aux sources et activités situées à terre, le rejet en mer, et les activités de haute mer ainsi que les plans régionaux et les PAN
  - Projet d'orientations sur l'analyse coût-efficacité et coût-bénéfice des mesures

Cette réunion a donné un élan vigoureux au processus de mise à jour des PAN au niveau des pays.

23. La 16<sup>ème</sup> réunion mondiale des Conventions et Plans d'action sur les mers régionales (réunion mondiale des Conventions et Plans d'action sur les mers régionales) s'est déroulée à Athènes, en Grèce, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2014, accueillie par le PAM/PNUE. Les objectifs de la réunion étaient les suivants: discuter du rôle des Conventions et Plans d'action sur les mers régionales dans le processus du développement d'un objectif de développement durable (ODD) sur les océans dans le cadre d'un agenda de développement postérieur à 2015; présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Orientations stratégiques pour les mers régionales 2013-2016; discuter du Partenariat mondial sur les déchets marins et les actions régionales sur les déchets marins; et discuter de l'élaboration d'une feuille de route pour mettre en œuvre les priorités envisagées pour les dix prochaines années. Une cinquantaine de participants étaient présents à la réunion. Les participants étaient des représentants de 16 conventions et plans d'action régionaux sur les mers, venant d'organes de l'Organisation des Nations Unies ou d'organisations intergouvernementales, et les médias.

#### ***b) Partenariats et Mobilisation des ressources***

24. Levées de fonds en cours pour amplifier la mise en œuvre du Programme de travail 2014-2015.
- Deux concepts de projets ont été préparés pour être présentés au PNUE et à l'UE pour soutenir l'application du Plan régional sur les déchets marins.
  - Douze concepts de projets ont été préparés et présentés par le CAR/ASP à des donateurs potentiels au Congrès mondial des parcs de l'UICN, à Sidney, en novembre 2014. Le concept du projet note que le soutien du CAR/ASP vise à renforcer l'application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB).
  - La proposition de projet de Plan Bleu "Evaluation économique des services écologiques rendus par les zones humides dans le cadre du changement climatique en Méditerranée" a été acceptée par la Fondation MAVA et la Fondation Prince Albert II.
  - Un nouveau concept du projet sur l'Approche écosystémique a été présenté au Comité de pilotage du Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, de la Commission européenne, qui l'a examiné et accepté. La coprésidence de la CE l'a signalé comme un modèle pour la coopération.
  - Outre les éléments énumérés ci-dessus, il a été répondu à plusieurs propositions, qui ont été examinées.
25. Le partenariat avec l'UpM s'est amélioré du fait des réunions avec le Secrétaire général adjoint de l'UpM pour l'énergie et avec le Secrétaire général adjoint chargé de l'Environnement. Les discussions se poursuivent sur les plans d'application du Mémoire d'accord et sur la coopération future.

26. Le partenariat avec l'UpM H2020 a été renforcé. Deux réunions du groupe H2020 sur l'examen et la surveillance et le groupe H2020 sur le renforcement des capacités se sont déroulées, respectivement, le 12 novembre 2014 à Athènes et le 17 novembre 2014 à Bruxelles. Les invitations étaient cosignées par le Coordonnateur du PNUE/PAM tandis que les documents de travail des deux réunions ont été préparés en consultation avec le PNUE/PAM et avec sa contribution. De plus, le Secrétariat a collaboré avec le Secrétariat de l'UpM à la préparation du programme de travail sur la composante prévention et réduction de la pollution de H2020 (composante investissement). Au travers du programme MED POL, le PNUE/PAM a participé à la réunion qui s'est tenue le 18 novembre 2014 à Bruxelles, en Belgique, qui était co-présidée par le Secrétariat de l'UpM et la Banque européenne d'investissement (BEI). Le Secrétariat de l'UpM a préparé une base de données pour les projets d'investissement UpM H2020/PAN actuellement en processus d'essai auprès de certaines parties contractantes.
27. La collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) se poursuit. Une réunion de haut niveau entre l'AEE et le PAM/PNUE s'est tenue en novembre 2014, et il a été convenu de développer un Plan de travail conjoint renouvelé, suivant celui expiré en 2008, pour mieux harmoniser et intégrer les activités respectives. Cette décision sera structurée autour des différents mandats et obligations politiques des deux organisations, pour livrer un objectif commun sur des thèmes spécifiques. Le processus de développement d'un tel plan de travail ferait participer toutes les composantes du PAM. La mise en œuvre conjointe de l'actuel Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) sera conclue à la fin de 2014. Au travers du programme MED POL, le PNUE/PAM a participé au Comité de pilotage du projet SEIS et à plusieurs sessions de consultations avec les partenaires du projet SEIS pour assurer une bonne finalisation de toutes les activités et pour concevoir la deuxième phase du projet, qui devrait démarrer au printemps 2015.
28. La collaboration avec plusieurs projets financés par l'UE et concernant la pollution et les déchets marins a été renforcée durant cette période, comme avec le projet de réunion de Coordination & Alignement (CAM) pour le soutien technique à la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin, le Projet d'élimination des déchets marins de quatre mers régionales d'Europe (MARELITT); le Projet sur les déchets marins dans les mers européennes – Sensibilisation et coresponsabilité (Marlisco), le Projet de recherche environnementale marine orientée par la politique pour les mers du sud de l'Europe (Perseus).
29. Le programme MED POL a lancé la collaboration avec Assurance Qualité de l'information pour la surveillance du milieu marin en Europe (QUASIMEME) et l'université d'Alessandria, en Italie sur la question de l'assurance qualité en matière de surveillance de l'eutrophisation et des effets biologiques de la pollution.
30. Au niveau mondial, une collaboration s'est établie avec le PNUE/ Programme d'action mondial sur les déchets marins et la gestion des eaux usées (PAM) et avec le Secrétariat de la Convention de Bâle afin de mener une activité conjointe de formation visant à lutter contre le trafic illégal de déchets dangereux, notamment les PCB, en Méditerranée.
31. Une réunion de coordination s'est tenue à Stralsund, en Allemagne, en octobre 2014, qui a réuni les quatre mers européennes afin de mettre en place une synergie dans l'application des plans régionaux sur les déchets marins.
32. Un Mémoire de collaboration pour six ans a été signé entre le MedPAN et le CAR/ASP en septembre 2014.
33. Le CAR/ASP a apporté son expertise technique aux réunions internationales sur les indicateurs de la biodiversité et des pêches, organisées par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), la Convention sur la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) et la Convention pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM) au nom du Secrétariat du PAM/PNUE.
34. À la suite de l'engagement pris par Malte pendant la CdP18 de verser une contribution volontaire forfaitaire pour financer les activités du REMPEC, le Centre a réussi à s'assurer auprès du Gouvernement de Malte une contribution volontaire de 32 000 euros pour cofinancer les activités du REMPEC pendant l'exercice biennal en cours.

*c) Partenariat Med*

35. Les principaux progrès des composantes du projet durant cette période sont résumés ci-dessous:

- Composante 1. Approches intégrées de la mise en œuvre des PAS et des PAN: GIZC, GIRE et gestion des aquifères côtiers:  
 Le premier projet du rapport régional sur les zones humides côtières dépendantes des eaux souterraines au Maroc a été préparé, le premier projet de Stratégie GIZC au Monténégro a été préparé, le deuxième projet de Stratégie GIZC nationale a été approuvé par le Ministère de l'Environnement en Algérie. Une nouvelle Directive sur stratégie marine et côtière intégrée a été discutée et adoptée par le Gouvernement croate. Une Analyse juridique et institutionnelle a été préparée dans le bassin versant Buna/Bojana (Albanie-Monténégro) pour le développement la gestion intégrée des ressources en eau par bassin (GIREB).
- Composante 2. Pollution due à des activités situées à terre, y compris les polluants organiques persistants: mise en œuvre du PAS MED et des PAN correspondants:  
 Trois accords de financement à petite échelles ont été signés avec la Tunisie, la Turquie et l'Algérie. Des projets connexes sur la facilitation des réformes politiques et législatives pour le contrôle de la pollution industrielle ont débuté, à savoir: projet sur la gestion des boues de phosphogypse ont commencé en Tunisie, le contrôle du chrome et de la DBO des effluents de tannerie en Turquie, le Recyclage et la régénération des huiles lubrifiantes en Algérie. L'outil de corrélation entre les Valeurs limites d'émission (ELV) et les Normes de qualité environnementale (EQS) a été finalisé et un atelier destiné à former à son usage les experts des pays a été organisé en novembre 2014, à Athènes. Un atelier de formation régional visant à fournir des conseils pratiques et une uniformité dans l'inspection des installations industrielles les plus communément polluées du pays s'est tenue à Athènes en novembre 2014. L'élimination de plus de 800 tonnes de polychlorobiphényles (PCB) a commencé en Égypte, en Turquie et en Bosnie-Herzégovine. Après la phase de collecte, les PCB seront détruits. Ce processus devrait s'achever d'ici mars/avril 2015.
- Composante 3. Conservation de la diversité biologique: mise en œuvre du PAS BIO et des Plans d'action nationaux (PAN) correspondants:  
 Le premier projet d'un plan de gestion pour la baie de Porto Palermo (Albanie), basé sur des études socio-économiques et environnementales ainsi que sur des discussions a été finalisé en septembre 2014 et présenté, avec un projet de décision du Gouvernement albanais en vue de la création de l'aire marine protégée (AMP) le 12 novembre 2014. Le projet d'étude sur les activités socio-économiques et de pêche et l'identification d'un mécanisme local de participation des parties prenantes dans la future AMP de Réghaia a été validé par le Ministère algérien de l'Environnement. Les autorités croates de l'environnement ont approuvé les protocoles de surveillance des *posidonia* et des habitats coralligènes afin d'identifier les sites marins les plus susceptibles de devenir l'AMP de Croatie. Les versions finales de la stratégie nationale pour l'établissement de l'AMP et le projet de loi sur les aires protégées en Libye ont été soumis à l'Autorité générale libyenne chargée de l'environnement pour validation. Au Monténégro, le rapport sur l'état de la biodiversité marine ainsi que l'étude finale de faisabilité sur l'écotourisme dans le secteur de Boka Kotorska ont été finalisés en septembre 2014, et présentés aux autorités environnementales monténégrines, pour approbation. Un Accord de financement à petite échelle a été signé entre le CAR/ASP et le PAM/PNUE à la fin juillet 2014 pour mettre au point une activité de répliation en Tunisie pour mener des études socio-économiques et environnementales en vue de la création d'une AMP dans la partie Nord-Est des îles Kerkennah (Tunisie). Des cours de formation en approche écosystémique des pêches ont réuni des personnels des principales institutions travaillant sur la pêche en Turquie (Antalya, 8 au 12 septembre 2014), en Croatie, au Monténégro et en Tunisie (Rome, 22 au 26 septembre 2014).
- Composante 4. Stratégies de coordination, participation des ONG, répliation et communication, gestion et suivi-évaluation du projet  
 Tous les pays ont nommé des coordinateurs nationaux du PAN et ont lancé le processus de développement un mécanisme financier durable pour la mise en œuvre à long terme du PAN. Des annexes techniques aux lignes directrices pour la mise à jour du PAN ont été élaborées, notamment des lignes directrices sur l'évaluation des rapports coût-efficacité et coût-bénéfice des mesures visant à

contribuer à la durabilité financière du PAN. La coopération avec H2020 s'est renforcée, pour assurer un soutien adéquat à la mise à jour du processus PAN. Durant la période couverte par le rapport, 37 ateliers régionaux et nationaux réunissant des experts et des consultants, conférences, formations et manifestations ont été organisés dans le cadre de Partenariat Med.

36. Le projet "ClimVar & GIZC", qui est une initiative complémentaire de Partenariat Med, offre une occasion unique de coordonner une approche à l'échelle méditerranéenne en vue de l'évaluation de la variabilité du changement climatique et de l'adaptation à celle-ci. Les principaux résultats des composantes du projet sont les suivantes:

- Composante 1. Collecte des données et des informations sur la variabilité climatique.  
Cinq des ateliers nationaux pluri-parties prenantes pour la collecte des informations et la mise à jour des rapports nationaux ont été réalisés, et constitueront la base d'une analyse régionale. La plateforme pour les données et informations sur la variabilité et le changement climatiques a été conçue comme une plateforme plus ambitieuse, qui se reliera aux institutions nationales qui fourniront à la plateforme (par une Infrastructure de données spatiales (IDS)) des données essentielles, à partir desquelles des données peuvent être téléchargées (en fonction des politiques institutionnelles de partage), interrogées et cartographiées. C'est la première fois qu'une telle plateforme est créée à un niveau méditerranéen élargi.
- Composante 2. Analyse des impacts de la variabilité climatique impacts sur les zones côtières et marines.  
Les deux démonstrations appartenant à cette composante ont commencé, en Croatie (Šibenik-Knin) et en Tunisie (îles Kerkennah). Les deux démonstrations avancent bien avec des ateliers participatifs initiaux, et déboucheront sur un plan de gestion côtière intégrant les considérations sur la variabilité climatique qui auront été adoptées.
- Composante 3. Renforcement des capacités et intégration de la variabilité climatique dans la planification de la GIZC et les réformes de politiques  
Les deux projets de démonstration au titre de la composante 2 sont transversaux par rapport aux trois composantes de la collecte des données, l'analyse et les orientations politiques, l'activité principale au titre de la composante 3 étant centrée sur le développement du Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée. Ce Cadre régional, en cours d'élaboration, sera présenté à la CdP19 à la demande des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. La première consultation du Cadre régional s'est déroulée à l'occasion du processus d'examen de la SMDD et le premier projet de table des matières ainsi que le calendrier des consultations ont été présentés au Groupe d'experts sur le changement climatique qui s'est réuni à Barcelone en septembre 2014. La première réunion du comité consultatif du Cadre régional d'adaptation au changement climatique en Méditerranée s'est tenue le 18 décembre 2014 avec l'objectif de fournir une expertise technique au processus d'élaboration.

Prestation 1.2 - Déficiences d'application corrigées : Parties contractantes aidées à atteindre les objectifs de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des stratégies adoptées

**a) Progrès/respect des obligations au plan légal, communication des rapports**

37. L'entrée en vigueur des instruments juridiques PAM/PNUE-Convention de Barcelone a marqué des avancées durant les derniers mois avec la ratification par Israël du Protocole Prévention et situation critique (2002). Les paragraphes suivants décrivent la situation globale. De plus, la Convention amendée n'attend plus que la ratification de deux pays seulement (Bosnie-Herzégovine et Liban) alors que la plupart de ses instruments juridiques sont entrés en vigueur. Des contacts sont pris avec ces deux pays pour parvenir à la ratification universelle dans le courant de 2015.
38. En ce qui concerne le nombre de Parties contractantes ayant fait connaître les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles, le Secrétariat a reçu, au 10 décembre 2014 les rapports de 9 Parties contractantes (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Union européenne, Grèce, Italie,

Liban, Monténégro, Maroc, et Turquie) conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles, pour l'exercice biennal 2012-2013.

39. Le Comité de respect des obligations a tenu sa neuvième réunion à Split, Croatie les 27 et 28 novembre 2014. L'ordre du jour de la réunion était consacré à la définition d'actions spécifiques pour l'application de la recommandation sur le non respect des obligations relativement à la présentation des rapports en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone, la finalisation des critères pour l'évaluation des rapports par le Secrétariat et le Comité pour établir le respect des obligations, et l'évaluation des trois rapports présentés par la Bosnie-Herzégovine, l'Union européenne et la Turquie. Le Comité de respect des obligations a rappelé que le non respect de cette obligation constitue potentiellement une non conformité et a demandé au Secrétariat d'envoyer aux Parties contractantes une lettre leur demandant de présenter, conformément à la décision IG.21/2 de la CdP 18 et dans les meilleurs délais, leur rapport national, en utilisant le formulaire en ligne.
40. Conformément à la décision IG.21/2, le Secrétariat a lancé en juin 2014 un processus d'élaboration d'un projet simplifié et pratique de format de rapport de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. À la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité de respect des obligations, le Secrétariat a présenté une note explicative sur le projet de format de rapport révisé relatif à l'application de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Le Comité de respect des obligations a fait ses commentaires préliminaires sur ce document et a décidé de poursuivre l'évaluation de ce projet de format révisé à sa prochaine réunion prévue pour la fin mars 2015.
41. Conformément à la décision IG.21/2, le Secrétariat a préparé le projet de volet opérationnel du format de rapport du Protocole GIZC. Le Secrétariat a tenu une réunion le 26 novembre 2014 avec le CAR/PAP pour l'évaluation de ce projet de volet opérationnel avant sa présentation, pour examen, à la prochaine réunion des points focaux du PAM. Suite à la lettre envoyée par le Secrétariat aux Parties contractantes qui ont ratifié ou signé le Protocole GIZC aux fins de présenter, sur une base volontaire un rapport sur sa mise en œuvre, les trois Parties contractantes (Monténégro, Maroc et Espagne) qui ont ratifié ou signé le Protocole GIZC ont présenté leurs rapports.

***b) Mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp)***

42. Tirant parti du travail des réunions sur la surveillance, du groupe d'experts du premier semestre (réunions CORMON, tenues entre mai et juin 2014), le Secrétariat a préparé le projet de document d'Orientation de la surveillance et de l'évaluation et l'a présenté à la 4<sup>ème</sup> réunion du Groupe de coordination EcAp (GC EcAp) à Athènes, Grèce les 9 et 10 octobre 2014. De plus, en étroite coopération avec le Secrétariat de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et l'Accord sur la conservation des cétaqués de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), des indicateurs communs complémentaires et des particularités méthodologiques pour leur surveillance en matière de pêches et de bruit ont été proposés au GC EcAp.
43. Le GC EcAp a mis en place des groupes de travail d'experts en ligne, spécifiques, dans le but de préciser encore les impératifs de la surveillance et avorder les questions en suspens pour ce qui concerne la surveillance et l'évaluation tant dans ces groupes en ligne et que dans le CORMON intégré (25 au 27 février 2015, Rome, Italie).
44. Il était prévu que l'analyse des écarts des mesures EcAp serait entreprise en 2015, le Secrétariat, à la demande de diverses Parties contractantes, a préparé plus rapidement un projet d'analyse et l'a présent en octobre 2014 au GC EcAp. Il a été demandé aux Parties contractantes d'envoyer leurs commentaires écrits sur l'Analyse initiale des écarts à cette réunion du GC EcAp, pour permettre au Secrétariat de l'élaborer en temps voulu. Dans le fil des discussions entreprises au GC EcAp, une analyse plus détaillée des écarts des mesures EcAp sera discutée entre mars et juillet 2015 lors des réunions des points focaux du PAM .
45. Tirant parti de la réunion de niveau expert de juin 2014 sur les éléments socio-économique de l'EcAp (COR ESA), ou le GC EcAp d'octobre 2014, l'"Analyse économique et sociale des usages des eaux côtières et marines méditerranéennes" et l'"Étude exploratoire pour l'évaluation des coûts de la dégradation des écosystèmes marins méditerranéens" ont été présentées aux Parties contractantes. Les Parties contractantes ont été invitées à soumettre leurs commentaires écrits avant le 31 octobre 2014, cependant,

aucun commentaire n'a été reçu en ce qui concerne les deux études ci-dessus, et elles seront donc présentées sans modification à la réunion de 2015 des réunions des points focaux du PAM.

46. Appuyé sur les résultats de la 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur le protocole Offshore, de juin 2014, le projet de Plan d'action offshore a été présenté au GC EcAp et discuté (en s'intéressant particulièrement aux liens avec la surveillance EcAp). Les Parties contractantes sont encouragées envoyer des commentaires sur ce projet de Plan d'action pour le 31 octobre 2014 au plus tard. Sur la base des commentaires reçus, un projet de Plan d'action offshore à jour a été préparé et sera présenté à la réunion de 2015 des points focaux du PAM.
47. Outre la réunion du GC EcAp (Athènes, Grèce les 9 et 10 octobre 2014), pour s'assurer que la coordination générale entre les composantes du PAM/PNUE dans la mise en œuvre de l'EcAp, des réunions informelles du Groupe de travail EcAp ont lieu deux fois par mois. De plus, le Secrétariat vise à assurer une synergie avec des partenaires clefs et les initiatives EcAp pertinentes en Méditerranée, c'est pourquoi il prend part aux développements sur l'EcAp dans la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin de l'UE, la CGPM et d'autres réunions scientifiques touchant à l'EcAp, et les présente.
48. Le CAR/ASP a facilité l'initiative visant à élaborer un système régional de surveillance par la préparation d'un document d'orientation sur la surveillance, pour l'OE1: Biodiversité et ses indicateurs communs 3 à 5 c'est-à-dire Aires de répartition des espèces; Taille de la population d'espèces sélectionnées (mammifères marins, oiseaux d'eau, marine reptiles et phoques moines); et Caractéristiques démographiques de la population.
49. Le Secrétariat et le CAR/PAP ont préparé une note de réflexion pour un projet pilote de mise en œuvre de l'EcAp sur les modifications de l'utilisation des sols dans la région adriatique centrée sur l'essai des indicateurs communs EcAp sur le littoral. Il est prévu de démarrer le projet au début de 2015, avec une période de travaux délimitée, afin de présenter ses résultats à la réunion 2015 des points focaux CAR/PAP réunion.
50. Les définitions du BEE et les cibles ont été prises en compte dans les lignes directrices pour évaluer les points chauds de pollution et les zones sensibles, afin d'estimer le BBN et l'analyse économique des programmes de mesures. Le programme MED POL a conduit à la création de groupes virtuels en ligne qui évaluent et proposent des seuils et des Critères d'évaluation environnementale (EAC) pour un certain nombre de contaminants et de nutriments ainsi que les lignes de base pour les indicateurs relatifs aux déchets marins.

***c) Élaboration de nouvelles stratégies régionales et plans d'action régionaux, et révision de l'existant***

51. Durant la période considérée, le REMPEC a préparé des modèles évaluant le niveau de mise en œuvre des Objectifs spécifiques pertinents de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires pour chaque Partie contractante. Lorsque cela était possible, le Centre a complété les parties du modèle d'évaluation à partir des informations disponibles sur les pages Profils de pays du site Web du REMPEC et du Système de rapport de la Convention de Barcelone. Les points focaux opérationnels du REMPEC (à savoir les points focaux Prévention et Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures) ont été invités à examiner conjointement leurs modèles spécifiques nationaux respectifs. L'évaluation de la mise en œuvre des Objectifs spécifiques par le REMPEC tels qu'ils sont identifiés dans la Stratégie régionale a également été menée. Le nouveau projet de Stratégie régionale révisé sera présenté à une réunion ad hoc de Représentants des Parties contractantes, en principe en mars 2015, ainsi que pendant la réunion des points focaux REMPEC, avant sa présentation aux réunions des points focaux du PAM et des Parties contractantes.
52. Comme mentionné au para. 46 ci-dessus le projet de Plan d'action pour le Protocole Offshore adopté par la 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur le protocole Offshore (17 et 18 juin 2014, Attard, Malte) a été présenté à la 4<sup>ème</sup> réunion du Groupe de coordination EcAp (9 et 10 octobre 2014, Athènes, Grèce) qui a livré un ensemble de recommandations. Afin de soumettre le projet de Plan d'action offshore réexaminé, et un document compilant tous les commentaires correspondant, à la réunion des points focaux du PAM

prévue pour mars 2015, les points focaux Offshore et ceux du PAM ont été invités à communiquer leurs commentaires au REMPEC.

53. S'agissant de l'élaboration du Plan d'action CPD pour la Méditerranée, les activités suivantes ont été menées dans la période couverte par le rapport:
- Les documents suivants ont été élaborés: **i)** table des matières du Plan d'action CPD ; **ii)** Document de consultation pour les processus de consultation des Plans d'action CPD; et **iii)** le premier projet de Plan d'action CPD .
  - Dans le cadre du processus de consultation sur le Plan d'action CPD, le CAR/CPD: **i) a** organisé, les 1 et 2 octobre 2014, à Marseille (France) une réunion régionale de consultation des parties prenantes adossée à l'atelier d'experts sur l'économie verte dans le cadre de l'examen de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD), organisé par Plan Bleu en collaboration avec le CAR/CPD; **ii)** a mené un processus de consultation en ligne, qui est resté ouvert du 16 octobre au 4 novembre 2014 par le truchement de la plateforme SWITCH-Med; **iii)** deux réunions en personnes du Groupe d'experts indépendant CPD pour la Méditerranée, le 9 septembre et les 27 et 28 octobre 2014 respectivement, à Barcelone, en Espagne; **iv)** a organisé la réunion extraordinaire des point focaux nationaux sur le Plan d'action CPD les 25 et 26 novembre 2014 à Barcelone, qui visait à consulter les pays sur le premier projet de Plan d'action CPD. La réunion était organisée conformément à des lignes directrices sur les événements "verts" et l'équipe organisatrice a veillé à communiquer aux participants toutes les mesures appliquées.
  - Pendant ce semestre le CAR/CPD a publié la version française l'Outil d'aide aux décideurs CPD<sup>1</sup>. De plus, des copies papier des version françaises et anglaises ont été envoyées aux pays méditerranéens.
54. Un nombre plus restreint d'indicateurs, qui représente un ensemble intégré pour mesurer le progrès vers l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution protocol/ PAN/ Plan régionaux et H2020 ont été discutés lors des réunions des points focaux MED POL en décembre 2014. Ces indicateurs basés sur les critères de priorisation recommandés aux réunions des points focaux MED POL en mars 2014, dans lesquels 49 indicateurs existant énumérés sont passés par un travail de priorisation par notation.

**d) Examen de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)**

55. À la suite de la réunion du Comité de pilotage en juin 2014 à Malte, un Groupe central composé de la présidence maltaise du Comité de pilotage de la CMDD, Plan Bleu et le Secrétariat du PAM/PNUE, a été créé et tient des téléconférences hebdomadaires pour gérer le processus d'examen. Le processus est aussi soutenu par le Groupe de travail de la SMDD, composé de représentants de l'Unité de coordination du PAM/PNUE et des Centres d'activité régionaux, qui communiquent par téléconférences sur une base mensuelle.
56. Un Groupe de travail thématique a été créé pour chacun des six thèmes recommandés par le Comité de pilotage de la CMDD (Mers et côtes; Ressources naturelles, Développement rural et alimentation; Climat; Villes durables; Transition vers une économie verte; et Gouvernance). Les membres de la CMDD, les points focaux du PAM, les institutions partenaires du PAM et les parties prenantes principales de la région ont été invités à participer et/ou à nommer des experts pour contribuer au travail des Groupes de travail thématiques. Simultanément, en septembre 2014, une équipe d'experts thématiques a été engagée pour soutenir le travail de chaque Groupe de travail thématique. Un expert principal a aussi été engagé pour superviser le processus, collecter les résultats des Groupes de travail thématiques et élaborer un projet pour la nouvelle stratégie.
57. Conformément à la méthodologie apportée par le Comité de pilotage, des apports ont été collectés sur les questions, directions stratégiques, actions (nationales et régionales) et initiatives phares pour la SMDD 2.0. Une série de réunions en personnes des Groupes de travail thématiques 1, 2, 3, 4 et 6 se sont déroulées les

<sup>1</sup> Version française de l' Outil d'aide aux décideurs CPD: <http://www.cprac.org/fr/media/etudes/manuels-methodologiques>

19 et 20 novembre 2014, à Sophia-Antipolis, en France, immédiatement après la conclusion du processus de consultation en ligne. Le Groupe de travail thématique 5 a eu une réunion en personnes à la fin du mois de septembre 2014, à l'occasion d'une manifestation Plan Bleu, CAR/CPD et Secrétariat. Les résultats de toutes ces réunions sont en train d'être colligés par le conseiller principal et le projet SMDD 2.0 sera disponibles aux fins de commentaires préliminaires des Parties contractantes et parties prenantes avant la Conférence d'examen de la SMDD, qui se tiendra à Malte généreusement accueillie par le Gouvernement maltais les 17 et 18 février 2015.

### Prestation 1.3 - Connaissances et informations gérées et communiquées avec efficacité

#### *a) Systèmes d'information*

58. L'Infrastructure de données spatiales (IDS) InfoMAP est la composante d'InfoMAP, qui est destiné à gérer et offrir des services de données sur des données spatiales, en fournissant des prestations telles que la recherche, la navigation et le téléchargement. Pendant la période, INFO/CAR a procédé à l'installation et à la configuration d'une nouvelle suite logicielle, à savoir GeoPlatform, entièrement basée sur un logiciel en accès libre.
59. Le Système de rapport de la Convention de Barcelone, qui est la composante du centre de données InfoMAP dédié à la gestion des informations sur le respect des obligations faites par la Convention de Barcelone et ses protocoles, est opérationnel depuis le cycle de rapports de l'exercice biennal 2012-2013. INFO/CAR a assuré le bon fonctionnement des serveurs et des logiciels, les questions de justificatifs d'identité numérique pour les utilisateurs autorisés conçus sur la base des CPs, et le service d'assistance technique, destiné aux utilisateurs des pays, au Secrétariat et aux autres utilisateurs CAR.
60. À l'intérieur du Programme d'Aménagement Côtier (PAC), INFO/CAR apporte au projet PAC Italie des solutions et une assistance techniques pour les activités transversales telles que l'information, la communication, la participation et la sensibilisation, sur la base de son mandat et de son savoir-faire interne; au sein de ce projet, INFO/CAR développera la plateforme participative InfoMAP, mettant ainsi en œuvre la composante Technologies de l'information et de la communication (TIC) du projet Agorà, la GIZC constituant son sujet pilote. Dans la période considérée le site Web du projet, qui est un élément central de la plateforme d'échange des informations, a été conçu et rendu opérationnel.
61. En collaboration avec INFO/CAR, MED POL, a préparé le système d'information du BBN, dont une démonstration a été faite à la réunion des points focaux de MED POL en décembre 2014. Le système sera testé en janvier 2015. Le téléchargement en provenance des Parties contractantes de données de Budget national de base/Rejet et transfert de polluants est attendu pour le début de l'année 2015.
62. Le nouveau système en ligne relatif au BBN garantira une totale compatibilité avec les rejets et transferts de polluants, ce qui devrait permettre aux Parties contractantes disposant d'un système rejet et transfert de polluants solide d'être en situation de télécharger leurs données annuelles de rejets et transferts, ce qui permettra d'éviter les doublons de rapports.

#### *b) Communications et gestion des connaissances*

63. Un Groupe de travail sur la communication a été créé à la suite d'une décision du Comité exécutif de coordination. Ce Groupe est composé d'un représentant de chaque composante du PAM. Son rôle consiste à créer des synergies pour améliorer la visibilité du PAM; rendre opérationnelle la stratégie de communication adoptée par la COP17; concevoir un plan de communication pour le quarantième anniversaire du PAM; préparer une liste commune de médias contenant les contacts de chaque composante et de l'Unité de coordination; et élaborer et entretenir le calendrier des manifestations nationale, régionales et mondiales pertinentes et susceptibles d'intéresser les médias. Le Groupe de travail se réunira deux fois par mois, soit en personne si possible, soit par le truchement d'Internet.
64. La célébration 2014 du Journée du littoral méditerranéen, centrée sur les questions de changement climatique, s'est déroulée en Tunisie le 25 septembre 2014, avec la participation de plus de 150

représentant locaux, nationaux et internationaux tant à l'atelier technique qu'au forum des ONG et des associations de la société civile. Une vidéo promotionnelle a été produite et montrée pendant l'événement. La vidéo sera présentée au Festival du film *Think Forward* à Venise, in décembre 2014.

65. Avec des partenaires du district de Šibenik-Knin, une fête du littoral a été organisée en Croatie le 19 septembre 2014, en lien avec le plan GIZC & Variabilité et changement climatiques qui est en cours de préparation dans cette région.

### 3.2 Gestion intégrée des zones côtières (Thème II)

Prestation 2.1 - La gestion des zones côtières permet de parvenir à un véritable équilibre entre développement et protection (développement durable du littoral)

#### *a) Assistance technique et Renforcement des capacités*

66. Le CAR/PAP a soutenu les Parties contractantes qui le souhaitent dans leurs efforts pour développer des Stratégies nationales de GIZC :

- Le deuxième projet de the Stratégie GIZC pour l'Algérie a été préparé et discuté avec les autorités nationales compétentes. Trois ateliers régionaux de consultation (Centre, Est et Ouest) ont été organisés afin de discuter du deuxième projet de réunir des contribution, pour la finalisation de la Stratégie.
- Après une série de réunions avec les autorités nationale et locales et d'autres parties prenantes, la Stratégie GIZC pour le Monténégro a été finalisée en vue de son adoption par le Gouvernement et sa présentation à la conférence finale PAC du Monténégro, ainsi qu'avec les résultats du PAC lui-même et le Plan d'aménagement côtier qui constituent en fait un document unique avec la Stratégie (Budva, 18 décembre 2014).
- Après plusieurs réunions de travail, le projet final de l'Analyse socio-économique pour la Stratégie marine et côtière croate a été préparé, traduit et soumis à la consultation publique. Les commentaires reçus sont en cours de traitement.
- Un Mémoire d'accord a été signé avec l'Université de Thessaly pour la mise en œuvre d'un projet pilote de Planification de l'espace marin en Grèce.

67. La période couverte par le rapport a été un moment de grande activité pour les PAC:

- Tous les rapports thématiques du PAC Monténégro ont été présentés à la Conférence finale PAC à Budva, le 18 décembre 2014. Le CAR/CPD, avec le CAR/ASP, a réalisé une étude de faisabilité intitulée "l'écotourisme pour le développement local de Boka Kotorska (Monténégro)". L'étude a été publiée sur le site Web du CAR/CPD.
- Le Rapport de démarrage pour le PAC Italie a été préparé et l'Atelier de démarrage organisé à Alghero, en Italie, a eu lieu le 12 novembre 2014.
- L'accord pour le PAC France a été signé et des arrangements sont en cours pour l'engagement du coordonnateur national de projet.
- Le Rapport de démarrage pour l'évaluation des PAC a été préparé et la réunion de démarrage s'est tenue à Split, les 25 et 26 novembre 2014. Une étude sur document a été entreprise et des visites dans les pays sont convenues, la première devant se faire au Monténégro, à l'occasion de la Conférence finale PAC, le 18 décembre 2014.

68. S'agissant de la mise en œuvre du Protocole GIZC, les progrès suivant ont été réalisés:

- Le Comité de pilotage pour la finalisation du plan côtier de Réghaïa et sa mise en œuvre a été officialisé par un décret du Wali d'Alger. Une réunion s'est tenue à Réghaïa (20 novembre 2014) pour valider le plan d'action et trouver des options de financement pour les actions proposées.

- Le projet de Plan de gestion intégrée pour Buna/Bojana a été élaboré et soumis à des experts nationaux pour commentaires.
- De plus, une étude de faisabilité et un atelier de formation en écotourisme pour le développement local de Boka Kotorska, au Monténégro, a été élaboré pour soutenir le PAC Monténégro sur les sujets du développement durable.

### 3.3 **Biodiversité (Thème III)**

#### Prestation 3.1 - Ecosystem services provided by the marine et coastal environment identified et valued

69. Le CAR/ASP travaille avec Plan Bleu et le point focal CAR/ASP slovène pour organiser un atelier de formation en Slovénie à la fin du mois de janvier 2015. Dix pays sont concernés par cette formation (Albanie, Algérie, Croatie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Slovénie, Tunisie, et Turquie, ). Trois cas seront développés; sur trois sites pilotes concernés par le projet MedAMPnet, par les participants et les formateurs dans leurs pays respectifs. Cette activité est prévue pour être finalisée en avril 2015.

#### Prestation 3.2 - Conservation et utilisation durables de la biodiversité (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte de l'après-2010, y compris la pêche, les eaux de ballast, les espèces non indigènes), espèces menacée et en danger

##### *a) Révision et mise en œuvre des Plans d'action régionaux, espèces répertoriées et autres politiques sur la biodiversité*

70. Une activité de répliation, au sein du Programme Partenariat Med, sur le déroulement des études socio-économiques et environnementales en vue de la création d'une AMP dans la partie Nord-Est des îles Kerkennah (Tunisie) a démarré. Un plan de travail précis a été élaboré et des experts ont été identifiés conjointement par le CAR/ASP et l'Agence tunisienne de protection et de planification du littoral.

##### *b) Assistance technique et renforcement des capacités*

71. La réunion des Parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique (COP12, Pyeongchang, Corée du sud, octobre 2014) a adopté 16 Zones marines méditerranéennes d'importance biologique ou écologique, qui avaient été initialement proposées par l'Atelier régional méditerranéen, pour faciliter la description des Zones marines d'importance biologique ou écologique, co-organisé par le CAR/ASP (Malaga, Espagne, avril 2014). Cette reconnaissance internationale formelle de l'importance écologique et biologique de ces zone méditerranéennes enverra des signaux forts aux décideurs et servira la Convention de Barcelone dans son travail de préservation du milieu marin. Une Zone marine d'importance biologique ou écologique a été retirée de la liste pour des raisons politiques complexes mais reste valide comme zone prioritaire candidate pour l'implantation éventuelle d'un site ASPIM.
72. Le CAR/ASP a collaboré avec ACCOBAMS pour organiser la Troisième conférence biennale pour la conservation des cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée qui s'est tenue à Jounieh (Liban), du 21 au 23 octobre 2014.
73. Une session nationale de formation sur la surveillance de la tortue caouanne qui a un lieu de ponte dans les îles Kuriat (Tunisie) s'est tenue en août 2014. Cette activité était organisée conjointement avec l'APAL (Agence de protection et d'aménagement du littoral) et l'INSTM (Institut national des sciences et technologies de la mer).
74. Le CAR/ASP a lancé un programme régional (projet MedKeyHabitats) visant à aider certains pays méditerranéens à cartographier leurs habitats marins essentiels et à promouvoir leur conservation par la création d'une ASPIM et à maintenir son soutien à plusieurs pays en créant de nouvelles AMP et en améliorant celles qui existent déjà. Les activités internes aux pays concernés par le projet ont été identifiées et un mémorandum de coopération a été signé.

75. La mise en oeuvre des activités suivantes a été entreprise dans le cadre du projet MedKeyHabitats:

- i) Une session méditerranéenne de formation à la cartographie des habitats clefs a été organisée dans les îles Kuriat, Monastir, Tunisie, du 18 au 24 août 2014.
- ii) Une mission préliminaire de terrain a été organisée à Djbel Moussa (Maroc, 13 au 20 septembre 2014) afin d'identifier les principaux habitats marins et leur répartition; la mission de cartographie sera mise en oeuvre dans le courant de 2015.
- iii) Quatre sites ont été identifiés, et des activités de cartographie y sont planifiées:
  - Monténégro: Platamuni et Ratac
  - Maroc: Djbel Moussa
  - Tunisie: Cap Negro - Sidi Mechreg
  - Libye: El kouf: (seulement renforcement des capacités au bénéfice d'experts libyens, hors du pays).
- iv) En collaboration avec l'Institut de conservation de la nature de la République de Slovénie, le CAR/ASP a organisé des symposiums sur les principaux habitats marins à Portoroz, du 27 au 31 octobre 2014. L'événement a consisté en trois symposiums :
  - Le 5<sup>ème</sup> Symposium méditerranéen sur la végétation marine (27 et 28 octobre 2014)
  - Le 2<sup>ème</sup> Symposium méditerranéen sur les coralligènes et autres bioconcrétions calcaires (29 et 30 octobre 2014)
  - Le 1<sup>er</sup> Symposium méditerranéen sur les habitats sombres (31 octobre 2014).

76. L'atelier national jumelé sur la Convention pour la gestion des eaux de ballast s'est tenu au Maroc, les 25 et 26 novembre 2014 en étroite coopération avec l'Unité de coordination du projet GloBallast, de l'Organisation maritime internationale (OMI) et les autorités nationales marocaines compétentes, grâce au 25 000 dollars mobilisé et assurés par le Programme de coopération technique intégré de l'OMI. L'Atelier était le premier exemple concret du concept de jumelage au titre du projet GloBallast, dans lequel un pays-partenaire principal (ici la Turquie), ayant l'expérience de l'élaboration des évaluations nationales dans le cadre de la Convention pour la gestion des eaux de ballast, prêtait assistance à un pays de la région (ici, le Maroc) pour mettre sur pied un groupe de travail national pour la gestion des eaux de ballast et expliquait les avantages et l'importance de l'adoption d'une stratégie nationale pour une mise en oeuvre douce de la Convention pour la gestion des eaux de ballast.

Prestation 3.3 - Réseau d'aires marines et côtières protégées (AMP), y compris les aires situées au delà des juridictions nationales, élargi, renforcé et géré de manière efficace

**a) Assistance technique et renforcement des capacités**

77. Le travail en cours sur la création des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) en haute mer, notamment dans des zones situées au-delà des juridictions nationales a progressé grâce à la mise en oeuvre de deux réunions de consultation pour les pays voisins de deux zones prioritaires: le Canal de Sicile/Plateau tunisien et la haute mer adriatique. Il en est résulté principalement deux feuilles de route pour chacune des zones area, indiquant la marche à suivre dans le processus d'identification, d'établissement et de déclaration de l'ASPIM en haute mer. Pour chaque zone prioritaire, des rapports thématiques sur l'état de conservation concernant les oiseaux d'eau, la pêche et les cétacés, ainsi qu'un rapport général sur la situation écologique ont été présentés et sont actuellement en cours d'examen dans les pays concernés (c'est-à-dire, pour le Canal de Sicile/Plateau tunisien: Italie, Libye, Malte, Tunisie; et pour la Mer Adriatique: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Italie, Monténégro et Slovénie). Une deuxième série de réunion est annoncée, qui devra se tenir à Rome, en Italie, en avril 2015. De plus, une conférence internationale sera organisée en juin 2015 pour discuter du processus ASPIM (représentativité, cohérence, efficacité de la gestion, etc.) dans le cadre du projet MedKeyHabitats.

## b) *Évaluations / Analyses*

78. S'agissant de l'identification et de la planification des nouvelles AMP afin d'étendre le réseau régional et d'améliorer sa représentativité écologique, de nombreuses activités se sont déroulées dans la période couverte par le rapport :
- **Albanie:** Des rapports d'études écologiques et socio-économiques sur la zone de la baie de Porto Palermo ont été finalisés (en anglais) et traduits en albanais. Le processus d'élaboration d'un Plan de gestion pour la baie de Porto Palermo, basé sur les études socio-économiques et environnementales et les discussions avec différentes parties prenantes, a commencé en juin 2014. Le premier projet était prêt, en albanais à la fin de septembre 2014 et a été présenté aux autorités locales au cours d'un atelier qui s'est déroulé le 12 novembre 2014.
  - **Algérie:** L'enquête écologique complémentaire dans la zone de Réghaia, ainsi que l'élaboration d'un Plan de gestion ont démarré. La collecte des données a commencé en août 2014 et le travail de terrain fin septembre 2014. Le projet d'étude des activités socio-économiques et de la pêche et l'identification du mécanisme de participation des parties prenantes locales à la future AMP de Réghaia a été examiné et validé par le Ministère algérien de l'Environnement. Le CAR/ASP espère recevoir bientôt le document final.
  - **Croatie:** Les autorités croates de l'environnement ont approuvé les Protocoles de surveillance des posidonies et des habitats coralligènes. Le travail de terrain prévu dans le cadre de l'addendum était achevé avant la fin septembre 2014. Les rapports de terrain définitifs sur les Posidonies, les Coralligènes, et la Pêche, intégrant les résultats de 2013 et 2014 ont été préparés.
  - **Liban:** Le rapport d'évaluation écologique des trois sites marins prioritaires (Naqoura, Sidon, Tyre) qui pourraient devenir des AMP au Liban est finalisé. Des discussions avec le Ministère de l'Environnement du Liban ont conduit à la décision de tenir l'atelier de présentation final des évaluations écologiques faites sur les sites de Naqoura, Sidon et Tyre au début de 2015, à Beyrouth.
  - **Libye:** Le projet de loi sur les zones protégées en Libye attend d'être examiné et adopté par le Gouvernement libyen, notamment la version finale de la stratégie nationale pour l'établissement des AMP en Libye aux fins d'examen par les parties prenantes. L'Outil sur la participation des parties prenantes à l'établissement des zones marines et côtières protégées en Libye est en cours de finalisation.
  - **Monténégro:** Le rapport sur les "Évaluations du cadre légal et institutionnel pour la conservation de la biodiversité marine et côtière et l'établissement des AMP au Monténégro" est en cours de finalisation. Le rapport sur la situation de la biodiversité marine et l'étude de faisabilité de l'écotourisme pour Boka Kotorska a été finalisé en septembre 2014, et validé par les autorités environnementales monténégrines.
  - **Maroc:** La phase de diagnostic-évaluation a été finalisée et un deuxième atelier se tiendra à Nador, au début d'octobre 2014, afin de présenter les résultats des évaluations et de discuter de la vision en matière de gestion vision et des objectifs avec les diverses parties prenantes de la future AMP du Cap des Trois Fourches.
  - **Tunisie:** Le premier projet du Plan de gestion de l'AMP des îles Kuriat a été présenté à l'Agence tunisienne de protection et de planification du littoral pour commentaires, avant d'être finalisé et présenté à l'occasion d'un atelier public des parties prenantes. Le premier projet de Rapport sur le mécanisme de participation des parties prenantes locales pour l'AMP des îles Kuriat a été soumis au CAR/ASP pour commentaires.

## c) *Élaboration de lignes directrices pour la création des AMP et troussees d'enseignement*

79. L'outil technique de surveillance de la sterne voyageuse "*Monitoring Mediterranean Lesser Crested Terns Thalasseus Bengalensis Emigratus*" a été publié par voie électronique (en anglais) et diffusé sur le Web. De plus, un projet avancé de manuel sur les biotes côtiers et leur surveillance environnementale dans les AMP méditerranéennes a été préparé en espagnol. Enfin, la table des matières annotée et la structure de la

trousse d'enseignement sur la surveillance écologique dans les AMP méditerranéennes a été préparée et acceptée.

**d) Meilleure gestion des AMP**

80. Le CAR/ASP a soutenu l'APAL et l'INSTM tunisiens dans leur campagnes de surveillance des tortues d'été dans les îles Kuriat, ainsi qu'en fournissant une formation à un certain nombre jeunes scientifiques tunisiens et non-tunisiens sur les techniques de surveillance des sites de nidification.
81. Le CAR/ASP a organisé, du 22 au 27 septembre 2014 dans les réserves marines de à Santa Pola et Nueva Tabarca (Espagne), la 4<sup>ème</sup> session régionale de formation à la surveillance écologique dans les AMP protected areas, en collaboration avec le CIMAR (Université d'Alicante). Dis directeurs et praticiens d'AMP, et de chercheurs en milieu marin, venus d'Algérie, de Croatie, d'Égypte, du Liban, du Monténégro et de Tunisie, ont pris part à cette session.
82. Le CAR/ASP apporte son soutien à 9 scientifiques spécialistes du milieu marin et praticiens des AMP (venus d'Albanie, de Croatie, du Monténégro, du Maroc, et d'Espagne), pour participer aux symposium organisés par le CAR/ASP sur la Conservation des principaux habitats marins de la Méditerranée (Portorož, Slovénie, 27 au 31 octobre 2014) et présenter les résultats des évaluations de terrain liées aux habitats dans le cadre du projet MedAMPnet.

### **3.4 Prévention et contrôle de la pollution (Thème IV)**

Prestation 4.1 - Alerte précoce à la pollution (déversements massifs, substances nocives et potentiellement dangereuses)

**a) Évaluations / Analyses**

83. La base de données de surveillance MED POL a été mise à jour avec les données 2012 fournies par Chypre, Israël, la Tunisie et la Turquie. Cependant, les données de surveillance de tous les pays demeurent d'un maniement difficile.
84. Sur la base des nouvelles données fournies, le Secrétariat a entrepris un travail visant à définir les critères d'évaluation des contaminants. S'agissant de l'inventaire des charges polluantes par pays, désignées comme le BBN seuls deux pays ont présenté leur BBN 2013 (Égypte et Israël). Le travail se poursuit dans d'autres pays se poursuit et devrait s'achever d'ici janvier 2015. Durant la période considérée, un soutien technique et financier a été apporté au Liban ainsi qu'aux cinq pays (Albanie, Égypte, Monténégro, Maroc et Turquie) soutenus dans les six premiers mois de l'exercice biennal.
85. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a soutenu la mise en œuvre d'un programme d'assurance qualité pour les contaminants au travers d'exercice d'inter-étalonnage pour les laboratoires de surveillance désignés par MED POL ainsi que des cours de formation pour 12 experts nationaux. Quatorze pays ont désigné ceux de leurs laboratoires qui participeraient à un test de contrôle des compétences en matière de polluants. Les tests de compétence et les formations aux contaminants organiques et métaux lourds ont été réalisés en septembre et octobre 2014.
86. Des efforts sont faits pour lancer le programme d'assurance qualité pour les paramètres liés aux nutriments dans le cadre de travail Quasimeme, dans l'attente de la disponibilité des fonds. Une collaboration a été ouverte avec l'Université d'Alessandria, en Italie, pour soutenir les pays et former des experts nationaux à la surveillance des effets biologiques pour un certain nombre de marqueurs biologiques, en attendant que les fonds soient disponibles.

**b) Assistance technique et renforcement des capacités**

87. En ce qui concerne le renforcement des inspections environnementales, deux ateliers régionaux de formation, adossés, qui se sont déroulés à Athènes, Grèce du 25 au 27 novembre 2014, ont abordé des outils modernes d'évaluation du contrôle de la pollution ainsi que le respect des obligations et l'application du Protocole contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, de la Convention de Barcelone.
88. Trois groupes virtuels d'experts ont été créés et ont reçu des mandats clairs; ils sont constitués de plus de 10 représentants des parties contractantes sur les déchets marins, les contaminants et l'eutrophisation.
89. Dans le cadre du projet MEDESS-4MS, le REMPEC a co-organisé la réunion sous-régionale des utilisateurs finaux pour la Méditerranée occidentale et la mer Tyrrhénienne (La Seyne-sur-Mer, France, 8 juillet 2014) et l'événement "Serious Game" les 16 et 17 septembre 2014, dans le cadre de l'exercice annuel RAMOGEPol. Le test mené pendant le "Serious Game" a montré des résultats prometteurs, puisque les trajectoires des bouées ont corroboré les prédictions des modèles de prévisions.
90. Des discussions ont été ouvertes sur l'élargissement du Mémoire d'accord entre le Réseau d'océanographie méditerranéenne pour le système mondial d'observation des océans (MONGOOS) et le REMPEC dans le cadre de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne (UAM) du REMPEC. MONGOOS a été activé pendant l'exercice RAMOGEPol cité plus haut.
91. Une proposition de projet présentée par le "Centre de documentation de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux" (CEDRE) pour la prolongation de deux ans du projet relatif à l'état de réparation pour le nettoyage des littoraux souillés par le pétrole et les interventions en faveur de la faune sauvage touchée (POSOW) pour le sud de la région méditerranéenne (Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Tunisie et Turquie) intitulé POSOW 2 a été approuvée pour financement par l'Instrument financier de protection civile de la Commission européenne.
92. Une formation nationale financée par le Programme de coopération technique intégré de l'OMI sur l'état de préparation au nettoyage des littoraux souillés par des hydrocarbures et aux interventions de sauvetage de la faune sauvage touchée a été organisée par le REMPEC à Alger, Algérie, du 27 au 29 octobre 2014, en étroite coopération avec les autorités nationales compétentes algériennes. Trente participants étaient présents à la formation.

Prestation 4.2 – Réduction des niveaux de pollution du milieu marin et côtier de la Méditerranée
--

**a) Application de la politique régionale**

93. Afin de présenter le profil politique du PAN actualisé comme une exigence juridiquement contraignante en vertu du Protocole de la Convention de Barcelone relatif à la pollution provenant de sources et activités situées à terre, une lettre a été envoyée par le Secrétariat aux Ministres de l'Environnement de tous les pays en soulignant l'importance de ce processus et ses avantages pour assurer un processus bien coordonné aux niveaux nationaux et régionaux. Cinq Parties contractantes ont créé des structures nationales de coordination pour la mise à jour du PAN tandis que d'autres Parties contractantes travaillent à identifier les experts locaux essentiels pour soutenir le processus. En outre, le Secrétariat a mobilisé d'importantes ressources externes partout dans l'UpM H2020 pour soutenir la mise à jour du processus PAN dans les pays du sud de la méditerranée.
94. La collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour les appels d'offres et de sélection des entreprises d'élimination des PCB a été conclue en juin 2014. Le contrat a été signé en juillet 2014. L'entrepreneur a visité 3 pays pour évaluer les sites du projet. Certains retards sont intervenus pour la visite du site de Bosnie-Herzégovine. Le processus d'élimination des PCB devrait être mené à bien d'ici février - mars 2015. L'Égypte et la Turquie ont demandé à éliminer 60 et 99 tonnes supplémentaires de PCB respectivement.

**b) Assistance technique et renforcement des capacités**

95. La mise en place de structures institutionnelles de niveau national pour la mise à jour du PAN a avancé grâce à l'assistance financière et technique obtenue, en accord avec la composante de renforcement des capacités de l'UpM H2020 pour les pays de la rive sud de la méditerranée mais aussi grâce au projet PAM/PNUE- Medpartenariat FEM pour les autres pays éligibles.
96. Plusieurs missions d'assistance technique ont été organisées et se sont déroulées dans des pays du sud de la méditerranée, co-organisées avec INFO/CAR pour aider la mise en œuvre du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) et les programmes d'assurance qualité des données sur la surveillance de la pollution conformément à l'article 12 de la Convention et à l'article 8 du Protocole relatif à la pollution provenant de sources et activités situées à terre.
97. Deux cours de formation sur les techniques de surveillance des contaminants organiques et des métaux lourds ont été donnés; ils étaient organisés à Monaco par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en collaboration avec le Programme MED POL pour 12 participants désignés par les Parties contractantes. En outre 14 pays ont participé à l'exercice d'inter-étalonnage organisé par l'AIEA sur les techniques de surveillance des contaminants.
98. L'Atelier régional sur l'Inspection de l'environnement s'est tenu à Athènes, en Grèce, du 25 au 27 novembre 2014. L'atelier a émis un certain nombre de recommandations sur les manières et moyens d'améliorer le respect des obligations et l'application en Méditerranée ainsi que sur les priorités essentielles du travail du Secrétariat dans ce domaine. Deux ateliers nationaux sur l'Inspection de l'environnement en Égypte et au Maroc ont bénéficié d'une assistance financière et technique. Les deux ateliers se sont déroulés en décembre 2014, à Alexandrie, en Égypte, et à Rabat, au Maroc.
99. Soucieux d'accroître le soutien technique aux pays pour une gestion rationnelle des produits chimiques et l'usage de solutions alternatives aux produits chimiques toxiques, le CAR/CPD a élaboré: i) un accord de collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Rotterdam pour examiner un outil informatique de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques industriels et organisé une réunion technique avec des experts de 17 pays; ii) le CAR/CPD a préparé la proposition du projet "Promotion des alternatives non chimiques en Méditerranée" dans le but de promouvoir des alternatives non chimiques dans six pays méditerranéens qui sont membres de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (Algérie, Égypte, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) et a soumis ce projet Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique.
100. Dans le cadre du Plan régional pour les déchets marins, le CAR/CPD a préparé, à la demande de MED POL, une liste de mesures de prévention prioritaires et y a associé des indicateurs en fonction de leur incidence probable sur la réduction de la quantité de déchets de plastique, à court et moyen terme.
101. Le CAR/CPD a examiné et achevé la version finale des "Lignes directrices sur les meilleures pratiques environnementales pour une gestion écologiquement rationnelle des sites pollués par le mercure dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole relatif à la pollution provenant de sources et activités situées à terre".
102. Un portfolio de concepts de projets pour les activités pilotes a été envoyé en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie pour mettre en œuvre des éléments CPD existant ou en cours au plan national ou processus liés à l'économie verte. Certaines des activités suggérées mettent l'accent sur les POP, les produits chimiques toxiques, le secteur alimentaire ou les déchets marins. Le Liban a demandé à mettre en œuvre une activité pilote sur la gestion du cycle de vie dans les abattoirs ou entreprises vinicoles et la Tunisie a identifié une activité pilote sur les déchets compostables dans l'île de Djerba.

### 3.5 Production et consommation durables (Thème V)

Résultat 5.1 - S'attaquer aux facteurs affectant les écosystèmes: activités économiques, schémas de consommation, développement d'infrastructures et aménagement du territoire plus durables

#### a) *Assistance technique et renforcement des capacités*

103. Dans sa collaboration avec le PNUE/DTIE et plus précisément de SWITCH-Med, le CAR/CPD a organisé une session de formation sur l'intégration de la CPD dans les secteurs économiques clés en Jordanie, l'un des pays bénéficiaire de SWITCH-Med. La session, fondée sur la trousse politique CPD, a pris la forme d'un atelier technique de deux jours – la réunion de lancement – qui était organisé par le Ministère de l'Environnement jordanien (Amman, 22 et 23 octobre 2014) avec le soutien du programme SWITCH-Med.
104. S'agissant du programme de formation et de soutien pour les entrepreneurs verts le CAR/CPD a mis sur pied des missions d'évaluation au Maroc, du 27 au 30 octobre 2014, et Algérie, du 17 au 20 novembre 2014. Parallèlement, le processus concernant la sélection locale des partenaires en Algérie, au Maroc et en Tunisie a été lancé. De la même manière, au titre de la proposition de projet de microcrédit "Soutenir les entrepreneurs verts pour une Méditerranée sans POP" grâce auquel le CAR/CPD s'est vu accorder 40 000 euros par le Secrétariat de la Convention de Stockholm pour accroître les actions en soutien à l'utilisation d'alternatives aux produits chimiques toxiques, le Centre a développé un Module de formation sur l'Entrepreneuriat vert & les Procédés de substitution aux produits chimiques dangereux, that will be used as complementary formation outil in the entrepreneurs verts programme de formation. Le Centre a aussi organisé un atelier de formation en Algérie (18 et 19 novembre 2014) sur les procédés de substitution aux produits chimiques dangereux, avec la participation d'une cinquantaine de personnes. S'agissant du programme de formation pour les Organisations de la société civile, les missions d'évaluation susmentionnées, élaborées en Algérie et au Maroc, ont permis au Centre de commencer à cartographier les organisations locales qui pourraient, potentiellement, s'impliquer dans le programme de formation et de soutien aux Organisations de la société civile planifié pour 2015-2017.
105. Un portfolio de concepts de projets a été envoyé en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie pour mettre en œuvre des éléments CPD existant ou en cours au plan national ou processus liés à l'économie verte ou d'économie verte correspondants, en portant une attention spéciale aux marchés publics, au tourisme et à la GIZC.
106. En ce qui concerne les équipements de réseautage CPD pour la Méditerranée, le CAR/CPD continue de développer les activités déjà en cours et en a lancé de nouvelles:
- Les sections consacrées aux diverses parties prenantes/communautés de la plateforme SWITCH-Med sont actualisées et entretenues en permanence et chaque semaine un nouvel élément au moins est posé sur la plateforme Web. Le premier bulletin a été publié et envoyé en octobre<sup>2</sup>. De plus, le social réseau professionnel<sup>3</sup> s'est enrichi, pour atteindre actuellement 150 membres.
  - Une fiche d'information a été préparée, qui contient des informations de base sur la manifestation de réseautage régional du Programme SWITCH-Med qui se tiendra du 28 au 30 octobre 2015 à Barcelone.
  - Les ateliers et manifestations parallèles suivants ont été organisés: **i)** session intitulée "Production durable et utilisation de produits chimiques de substitution" au sein de la 34<sup>ème</sup> Conférence sur la dioxine (1<sup>er</sup> septembre, 2014 à Madrid, Espagne); **ii)** atelier intitulé "Bâtir un écosystème pour un entrepreneuriat durable" dans le cadre du Symposium africain SEED, (10-11 septembre 2014 à Nairobi, Kenya); **iii)** atelier "Joint SWITCH-Med and SWITCH-Asia Workshop: An overview of leveraging approaches for scaling-up green industry et green entrepreneurship efforts" dans le

<sup>2</sup> Premier bulletin SWITCH-Med: <http://bit.ly/1yJPC2k>

<sup>3</sup> Réseau social professionnel de SWITCH-Med: <http://www.switchmed.eu/en/join-the-action-réseau>

cadre de la Table ronde européenne sur la consommation et la production (ERSCP) 2014 (15 au 17 octobre 2014, Portoroz, Slovénie); **iv**) webinaire “*Opportunities for the Circular Economy in the Mediterranean*” dans le cadre du Festival des innovations de rupture de la Fondation Ellen Mac Arthur (13 novembre 2014 - en ligne); **v**) atelier “*Financing pathways for green business and sustainable entrepreneurs*” dans le cadre du *Global Eco Forum*, qui fait partie de la Semaine méditerranéenne des dirigeants économiques (28 novembre 2014 à Barcelone, Espagne).

Sur la base d'un accord de collaboration avec l'Agence catalane des déchets, qui accueille le CAR/CPD, le CAR/CPD contribue au soutien de la promotion, par les pays méditerranéens de l'éco-conception par la diffusion du Prix Catalonia d'éco-design fondé par cette agence, qui est ouvert aux entreprises, aux concepteurs et aux étudiants des pays méditerranéens.

107. Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Forum méditerranéen de l'eau (Murcia, Espagne, 25 au 27 novembre 2014), Plan Bleu, l'Agence française de développement (AFD) et le Centre de Marseille pour l'intégration méditerranéenne (CMI) ont organisé un atelier sur la Gestion de la demande en eau (GDE). L'atelier avait pour objectif général de soutenir les pays méditerranéens dans le développement et l'adaptation de leurs politiques de GDE. Cet atelier tire parti des précédents ateliers régionaux sur la GDE, organisés par Plan Bleu et des partenaires. L'Atelier a été structuré autour de 4 questions thématiques:

- Suivi des progrès réalisés, promotion des politiques de GDE en Méditerranée et difficultés rencontrées;
- Outils économiques de la GDE. En cette occasion, le projet de rapport de synthèse sur cette question dans le cadre du programme CMI GDE a été rendu public;
- Efficacité intersectorielle de l'eau, choix d'attribution et eau virtuelle;
- Gestion des eaux souterraines et des aquifères comme ressources communes.

Les objectifs spécifiques étaient les suivants:

- Partager des connaissances et analyse à partir des programmes CMI sur les approches économiques de la GDE;
- Diffuser les solutions et les bonnes pratiques de GDE et faciliter la coopération régionale dans ce domaine;
- Identifier ces contributions potentielles à la mise en œuvre de la composante “eau” de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et à la réalisation des cibles MED1.14 et MED1.25 adoptées pendant le 6<sup>ème</sup> Forum mondial sur l'eau;
- Promouvoir l'Approche méditerranéenne à l'échelle internationale;

### **3.6 Changement climatique (Thème VI)**

Résultat 6.1 - La région méditerranéenne apte à affronter les défis du changement climatique par une meilleure compréhension des impacts potentiels et des vulnérabilités écologiques
---

108. Le projet de matériel pédagogique sur la Variabilité et le changement climatiques a été préparé et présenté au CAR/PAP pour commentaires fin novembre 2014. La préparation du rapport sur l'évaluation de l'impact de la variabilité et du changement climatique sur le secteur mondial de l'assurance et des banques est en progrès.

109. Pour définir un ensemble de base d'indicateurs clefs qui permettront de surveiller la variabilité et le changement climatiques dans les zones côtières, Plan Bleu a organisé un atelier technique afin de discuter de cet ensemble d'indicateurs et d'en convenir dans ses prémisses, à Sophia Antipolis, France, les 20 et 21 novembre 2014. Cet atelier régional avait pour objectif de:

- Commenter les questions communes (au niveau régional) identifiées par Plan Bleu lors d'activités précédentes,
- Sélectionner des indicateurs reliés à ces questions et faire des suggestions sur l'ensemble de base,
- Discuter de la disponibilité des données nationales et des fournisseurs.

110. Plan Bleu a présenté la Plateforme intégrée d'information sur le climat en Méditerranée (MedICIP) développée dans le cadre de ce projet afin de partager les informations et les données parmi les (premiers) pays participants.
111. La première réunion du Groupe d'experts de l'UpM sur le changement climatique s'est tenue à Barcelone les 13 et 14 octobre 2014, en présence du Coordonnateur du PAM et du Directeur du projet Partenariat Med. La réunion a été l'occasion de souligner le rôle du PAM dans la gestion du changement climatique en Méditerranée, le Cadre d'adaptation au changement climatique pour les zones côtières et marines de la Méditerranée a été présenté, plusieurs réunions bilatérales avec la direction de l'UpM Management et la Direction générale CLIMA de la CE se sont tenues et les rôles et détails de la coopération sur la base du Mémoire d'accord PAM/PNUE-UpM signé en 2013 ont été clarifiés. Le rôle et le caractère unique de la Convention de Barcelone en tant qu'instrument juridiquement contraignant pour tous les pays méditerranéens et l'UE ont été soulignés tant pendant la session plénière du Groupe d'experts sur le changement climatique qu'avec la direction de l'UpM gestions et la CE. L'UpM et le PAM/PNUE ont convenu que même si le changement climatique n'est pas spécifiquement mentionné dans le Memorandum d'accord, il serait intéressant d'aborder cette question, qui affecte autant les écosystèmes marins et côtiers que l'ensemble des secteurs auxquels s'intéresse l'UpM (énergie, environnement, eau et développement urbain). De plus, la réunion du Groupe d'experts sur le changement climatique a fourni une excellente occasion pour le PAM de gagner en visibilité et d'attirer les regards sur son travail sur l'adaptation au changement climatique.
112. Le cadre d'adaptation au changement climatique des zones marines et côtières en Méditerranée est en cours de développement à travers un processus de consultation qui implique i) un comité consultatif comprenant des experts régionaux clés, qui a déjà tenu sa première réunion le 18/12/2014 avec une deuxième réunion prévue pour fin février 2015; ii) la coordination avec la préparation du chapitre sur le climat de la SMDD 2.0; iii) d'autres étapes de consultation avec les parties prenantes nationales et autres, menant à la présentation du Cadre aux Points focaux du PNUE / PAM et aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour adoption formelle vers la fin de 2015. Le Cadre d'adaptation est préparé par le PAM/PNUE dans le contexte du projet "Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales pour la mise en œuvre du protocole GIZC en Méditerranée", financé par le FEM (projet "ClimVar & GIZC").
113. Le Cadre a pour objectif global d'identifier et développer une approche régionale de l'adaptation au changement climatique dans l'environnement marin et côtier méditerranéen, avec des priorités régionales communes, afin d'accroître la résilience de la méditerranée au changement climatique. Une fois adopté par la CdP, le Cadre constituera la base du développement d'un Plan d'action régional précis d'adaptation au changement climatique, qui sera élaboré dans le cadre de la Convention de Barcelone.

#### Résultat 6.2 - Vulnérabilité socio-économique réduite

114. Dans le cadre du Programme intégré de coopération technique de l'OMI et dans le fil des activités du REMPEC incluses dans le programme de travail 2014-2015 du PAM/PNUE, REMPEC a organisé l'atelier régional OMI sur MARPOL Annexe VI – Efficacité énergétique de navires et transferts de technologies, qui s'est tenu à Istanbul, en Turquie, du 3 au 5 novembre 2014. L'Atelier était organisé en étroite coopération avec la Division de l'environnement marin de l'OMI et était accueilli par le Ministère turc des Transports, des Affaires maritimes et de la Communication et Communications, avec le soutien du Gouvernement maltais.
115. L'Atelier régional a fourni des informations détaillées concernant les plus récents amendements à l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), à savoir son nouveau chapitre 4 (Réglementations sur l'efficacité énergétique des navires), et les responsabilités des Parties en vertu de la Convention. L'Atelier s'est particulièrement intéressé aux transferts de technologies. Le groupe interactif et les discussions en plénières ont permis d'avancer, en recueillant les vues et recherchant les besoins des États de la région en ce qui concerne les 's States avec

regard les transferts de technologies, et tous ces éléments remonteront au Groupe d'experts ad hoc de l'OMI travaillant sur la Facilitation des transferts de technologies pour les navires (AHEWG-TT).

116. Le projet final de l'évaluation DIVA<sup>4</sup> pour la Croatie a été présenté au CAR/PAP pour commentaires, fin novembre 2014. Le repositionnement de DIVA pour le district de Sibenik-Knin County est en cours, sur la base des résultats de DIVA pour la Croatie. Des informations complémentaires ont été collectées pour englober d'importantes questions découlant de l'analyse du diagnostic du plan GIZC pour Sibenik-Knin. Les informations et les données ont été transmises au CAR/PAP par le point focal national tunisien et transmises à l'équipe DIVA pour être analysées afin d'examiner les possibilités d'amélioration de la candidature tunisienne pour DIVA.
117. Des réunions de travail ont régulièrement été tenues avec l'équipe des experts nationaux pour commentaires, dans le cadre du Plan GIZC pour la région de Sibenik-Knin. Le Plan a été choisi pour être représenté dans le projet de lignes directrices de l'UE pour l'intégration des mesures d'adaptation dans la gestion du littoral: l'équipe de rédaction du projet de l'UE a présenté au CAR/PAP un projet de version du texte pour commentaires et compléments.

Résultat 6.3 - Évaluer et fournir des informations afin de réduire les impacts environnementaux négatifs des stratégies et technologies d'adaptation et d'atténuation (par exemple fermes éoliennes, énergie des océans, captage et stockage du carbone)
--

118. Aucune activité n'a été planifiée ni réalisée dans ce domaine pendant la période couverte par le rapport .

---

<sup>4</sup> Le modèle DIVA est un modèle de recherche intégré, de haute technicité, pour les systèmes côtiers, qui évalue les conséquences biophysiques et socio-économique de la montée du niveau des mers et le développement socio-économique en prenant en considération l'érosion littorale (directe et indirecte), les inondations côtières (y compris par les cours d'eau), les changements des terres humides et l'intrusion de la salinité intrusion dans les deltas et les estuaires, ainsi que l'adaptation en termes de surélévation des digues et de maintien artificiel des rivages et des plages.

#### IV. Difficultés, décisions et mesures de gestion

119. MED POL et CAR/PAP sont confrontés au problème du paiement tardif ou du non paiement des contributions annuelles du FASM, qui a affecté la mise en œuvre de certaines activités:

- Durant la période considérée les activités de MED POL au titre de la Prestation 4.1 concernant le soutien aux pays pour la mise en œuvre des programmes actualisés de surveillance de la pollution; la liste des contaminants prioritaires; et au titre de la Prestation 4.2 concernant le soutien aux pays pour la préparation des inventaires de sites contaminés par le mercure; le développement de lignes directrices et certaines évaluations ont été repoussés en raison des retards dans la disponibilité des financements du FASM:

Mesures:

Des dispositions ont été prises pour commencer leur mise en application en 2015 comme il conviendra, sur la base des disponibilités financières.

Efforts concentrés sur les activités qui sont financées par des fonds externes.

- Le cours de formation MedOpen, du CAR/PAP, n'a pu être dispensé et le travail sur la Plateforme GIZC n'a pas encore commencé, en raison des retards dans la disponibilité du financement du FASM:

Mesures:

Les négociations avancent avec les partenaires italiens pour organiser MedOpen pour les participants du PAC-Italie l'année prochaine et avec INFO/CAR pour surmonter les aspects techniques du cours et fournir une infrastructure technique à la Plateforme GIZC.

120. Les fonds alloués à la mise en œuvre des Plans d'action régionaux on threatened species (phoque moine, cétacés, tortues marines, poissons cartilagineux et oiseaux d'eau) ont été limités en 2014 et n'ont pas permis la mise en œuvre de toutes les activités planifiées adoptées dans le cadre de leurs programmes de travail.

Mesures:

CAR/ASP suivra et assurera la pleine intégration de ces Plans d'action dans la Stratégie à moyen terme 2016-2021 du PAM/PNUE et les Programmes de travail biennaux disposant de financements suffisants pour leur mise en œuvre, tant de la part du FASM que des fonds externes.

121. La principale difficulté concernant les processus de respect des obligations était le retard dans la présentation des rapports pour l'exercice biennal 2012-2013 par les Parties contractantes, qui ont à leur tour retardé l'évaluation de ces rapports par le Secrétariat et par le Comité de respect des obligations.

Mesures:

Lettres de rappel envoyées aux Parties contractantes qui n'avaient pas encore présenté leurs rapports, et suivi étroit de la part du Secrétariat par le truchement des points focaux du PAM.

122. Dans le programme de soutien aux entrepreneurs verts par le CAR/CPD, l'accès aux entrepreneurs verts potentiels est difficile.

Mesures:

Au lieu d'identifier un partenaire local unique dans chaque pays cible, priorité sera donné au travail avec plusieurs partenaires locaux dans chaque pays, afin de tirer profit d'opportunités particulières et des capacités à engage de contacts avec différentes sortes d'entrepreneurs potentiels.

123. L'interface Science- politique demeure une difficulté majeure, en particulier en relation avec la surveillance du travail EcAp.

Mesures:

Construire des relations et travailler plus étroitement avec EcAp sur les projets scientifiques pour la Méditerranée (principalement projets FP7 financés par l'UE) est une part essentielle de la stratégie de gestion des risques à cet égard, ainsi que la construction de partenariats avec les autres acteurs clefs de la (CGPM, ACCOBAMS) et au-delà (par exemple: échange des meilleures pratiques avec d'autres Conventions régionales sur les océans, comme OSPAR).

124. Le travail du CAR/ASP sur le développement des ASPIM en haute mer est ardu et dépend largement de l'engagement des Parties contractantes concernées.

Mesures:

La future phase de l'établissement des ASPIM en Méditerranée, en particulier dans les zones prioritaires de la Mer d'Alboran, la Mer Adriatique et le Canal de Sicile/Plateau Tunisien, nécessitera un suivi minutieux après cette phase.

L'engagement des pays devrait suivre la sélection des sites ASPIM et la préparation des documents à adopter lors des réunions des Parties contractantes. Cela nécessitera une facilitation permanente et des financements futurs, le suivi étant assuré par le CAR/ASP.

125. S'agissant des retards dans la mise à jour du PAN, les parties contractantes devraient intensifier leurs efforts pour établir une mise à jour institutionnelle solide du PAN et organiser les ateliers nationaux avec les parties prenantes dès que possible en 2015, en vue de conduire un processus régulier et de livrer en temps voulu un PAN actualisé.
126. La situation politique, les changements de gouvernements (structurels et personnels) et les conflits dans certaines parties de la région méditerranéenne ont influé sur la mise en œuvre du Programme de travail et des Projets, ces conflits rendant impossible l'organisation d'activités dans certains pays et ralentissant les échanges avec eux.

Mesures:

Activités de renforcement des capacités organisées dans d'autres pays pour faciliter la participation d'experts venant de pays où se déroulent des conflits.

Le Secrétariat assure une mise à jour permanente des listes des points focaux PAM et CAR.

127. Des événements internes, en Libye, ont interféré sur le travail du CAR/ASP sur l'établissement de nouvelles AMP côtières et ASPIM en haute mer. Le travail du CAR/ASP pour la création d'une nouvelle AMP dans le secteur littoral d'El Kouf est en suspens. En ce qui concerne la participation de pays voisins du Canal de Sicile/Plateau tunisien, la Libye n'a pas été en mesure de rejoindre une réunion de consultation sur le développement des ASPIM, qui s'est tenue à Gammarth, en Tunisie, en septembre, 2014.
128. S'agissant de la décision IG.21/9 de la CdP18, demande instamment à toutes les Parties Contractantes de nommer dès que possible un Représentant désigné possédant une solide connaissance de ce type d'infraction spécifique et de participer activement au Réseau méditerranéen des responsables de l'application de la loi lié à MARPOL, peu de nominations ont été reçues. Le REMPEC a envoyé plusieurs demandes et rappels aux Parties contractantes. Cet effort se poursuivra dans la première moitié de 2015.